

## 13 MAI 2015

### **1/ Modification du bail emphytéotique consenti à Maine et Loire Habitat pour l'ancienne Gendarmerie**

Le conseil municipal a approuvé la modification de l'emprise parcellaire attachée au bail emphytéotique accordé à Maine et Loire Habitat pour l'ancienne gendarmerie située Rue du Val de Sarthe.

La modification de cette emprise doit permettre à Maine et Loire Habitat de réaliser 7 logements.

### **2/ Evolution territoriale – futur EPCI**

Le conseil municipal a donné son accord unanime pour que l'actuelle Communauté de Communes Loir et Sarthe dont dépend Tiercé puisse demain fusionner avec les deux intercommunalités voisines à savoir les Communautés du Loir (Seiches) et des Portes de l'Anjou (Durtal).

Ce nouveau périmètre intégrerait 22 communes pour une population de 26 620 habitants.

Cet accord confirme la position déjà arrêtée par le Conseil Communautaire et le bureau des Maires de la Communauté de Communes Loir et Sarthe. Il fait suite aux nombreuses réunions qui se sont déroulées avec les Communautés de Communes voisines et aux différents scénaris possibles examinés.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du projet de loi NOTRE, en cours de débat, qui fixe un seuil minimum de population pour les Communautés de Communes à 20 000 habitants.

Avec 7 238 habitants, l'actuelle CCLS doit s'étendre.

La commission départementale de coopération intercommunale présidée par le Préfet examinera prochainement le futur schéma de coopération intercommunale pour l'ensemble du Département de Maine et Loire.

### **3/ FPCI 2015**

Le conseil municipal a exprimé son accord pour que la Communauté de Communes Loir et Sarthe soit à nouveau pour cette année l'unique destinataire du Fonds de Péraquation des ressources intercommunales et communales.

Ce fonds représente environ 129 000 €.

### **4/ Admission en non-valeur**

Le conseil municipal a accepté d'admettre en non-valeur une créance correspondant à des factures de cantine et à une amende de bibliothèque non recouvrée par la Trésorerie pour un montant de 1 569.88 €.

Le créancier a bénéficié d'une procédure de rétablissement personnel. Une décision modificative budgétaire afin d'intégrer cette dépense dans un nouveau compte a par ailleurs été adoptée.

### **5/ Contrat avec la société Thyssenkrupp pour l'entretien de l'ascenseur de l'école élémentaire Le Rondeau**

Un contrat avec la société Thyssenkrupp a été renouvelé pour l'entretien de l'ascenseur situé au sein de l'école élémentaire Le Rondeau pour un coût annuel de 500 € HT.

### **6/ Contrat avec AADS pour l'entretien de la pompe de relevage du Centre Berthe Bachet**

De la même manière un contrat a été adopté avec la société AADS afin d'assurer l'entretien de la pompe de relevage située au sein du Centre Berthe Bachet moyennant un coût annuel de 220 € HT.

### **7/ Création de 5 postes saisonniers pour le service technique – Été 2015**

Afin de renforcer l'équipe des espaces verts au cours de la saison estivale, le conseil municipal a créé 5 postes sur la base de deux semaines chacun.

Ces postes seront réservés comme l'an dernier à des jeunes qui auront pour mission l'arrosage, le désherbage et l'entretien des massifs.

**8/ Projet d'aliénation des chemins ruraux aux lieux-dits Moulineau, Rouairie, et Antoinière – accord du conseil après enquête.**

Le conseil a confirmé l'aliénation aux riverains de plusieurs chemins situés sur la commune et qui ont perdu leur caractère d'usage pour le public. Une enquête publique s'étant déroulée et le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable. Ces chemins sont situés dans les secteurs du Moulineau, de la Rouairie et de l'Antoinière.

**9/ Dénomination de chemins**

Un chemin reliant Tiercé à Etriché, de nouveau ouvert à l'usage du public, a été dénommé Chemin de la Lisière.